



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Correctifs académiques au brevet et au baccalauréat

Question écrite n° 17328

Texte de la question

M. Nicolas Meizonnet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la problématique des correctifs académiques au brevet et au baccalauréat. Les taux de réussite au bac ainsi qu'au brevet des collèges atteignent des plafonds record qui contrastent avec la baisse du niveau scolaire que dénoncent la plupart des observateurs et à laquelle le Gouvernement souhaite s'attaquer. Ce phénomène s'explique notamment par une notation plus souple de la part des examinateurs, ainsi qu'une baisse générale des exigences, mais il est aussi largement amplifié par le phénomène des correctifs académiques. Cette pratique consiste à rehausser sensiblement les notes, dans toutes les disciplines et pour tous les élèves d'une même académie, de manière à uniformiser les taux de réussite à l'échelle nationale. En 2023, le Gouvernement révèle que la plupart des académies ont corrigé leurs moyennes générales, provoquant une augmentation du taux de réussite allant de 1,36 à 5,89 points. Les académies de Créteil, Nice ou Versailles se distinguent particulièrement pour avoir les écarts les plus importants entre les notes réelles et la proportion d'élèves qui obtiennent finalement leur brevet des collèges. Les indicateurs de résultats des collèges, la DePP, permet d'entrevoir la disparité entre les notes obtenues par certains collèges aux épreuves écrites et le taux de réussite final du brevet. L'exemple du collège Evariste-Galois de Nanterre qui, en 2023, a obtenu 93 % de réussite au brevet en série générale malgré une note moyenne à l'écrit de 7,7/20, démontre l'ampleur du phénomène. Après avoir mis en exergue ce sujet, M. le Premier ministre s'est engagé à supprimer les correctifs académiques pour le brevet des collèges ; le Gouvernement n'a en revanche pas publié de chiffres ou pris d'engagement sur le baccalauréat. Alors qu'en 1990 75,5 % des candidats obtenaient le bac général contre 95,7 % en 2023, M. le député souhaiterait savoir si un phénomène comparable aux correctifs académiques existe pour cet examen. Si l'existence d'un phénomène semblable était observée, il aimerait connaître son ampleur sur le pourcentage de réussite par académie.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Meizonnet](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17328

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Éducation et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2024](#), page 3126

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)